



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**

64 240

**Arrêté portant interdiction de stationner au droit du chantier et  
réglementant la circulation sur les VC n°36 dites Chemin Ganderatzia et VC n°37  
Chemin Maiestegia  
N° A130-2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux pour la fibre optique dans les voies communales n°36 dites chemin Ganderatzia et n°37 chemin Maiestegia, la société FGC représentée par Mme BRETHIOT Mélanie, demande d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation par un alternat par feux tricolores.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sur les VC n°36 dites chemin Ganderatzia et VC n°37 chemin Maiestegia sera réglementée **par un alternat par feux tricolores** et ce à compter du jeudi 23 novembre 2023 jusqu'au vendredi 05 janvier 2024 inclus afin de permettre les travaux pour la fibre optique.

**Article 2** : L'entreprise FGC, représentée par Mme Mélanie BRETHIOT, 72 rue de Longjumeau 91160 BALLAINVILLIERS, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la société FGC de Ballainvilliers
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 21 novembre 2023

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, par suppléance

Patrick ELIZAGOYEN



Téléphone : 05.59.31.70.90      Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : [mairie@briscous.fr](mailto:mairie@briscous.fr)

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>